



*Ville de Pontivy*

## **Commission ville et déplacements**

### **Compte-rendu de la réunion du 12 juin 2012**

C12-2012-003

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Alain LE MAPIHAN, adjoint au maire  
Mme Anne-Marie GRÈZE, conseillère municipale  
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal  
M. Jean-Luc LE BELLER, conseiller municipal  
M. Gérard DERRIEN, conseiller municipal

#### **ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe  
Monsieur Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques  
Monsieur Guy LE CLOAREC, responsable de la police municipale

#### **PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS**

- Modification de la procédure de révision de la ZPPAU en vue de la création de l'AVAP
- Modification simplifiée du Plan local d'Urbanisme
- Convention entre la Ville de PONTIVY et le LEGTA du Gros Chêne relative à l'exploitation des parcelles AP n°9, 14 et 336
- Le Minio – Stival – Echange de parcelles et cession d'une partie de chemin à Monsieur Maillet
- Projet de transfert des voiries départementales dans le domaine communal après la mise en service du contournement Nord de Pontivy

#### **DOCUMENTS ANNEXÉS**

- Bourg de Stival, phasage (plan)
- Bourg de Stival, plan de situation
- Bourg de Stival, programme de rénovation des voiries principales
- Bourg de Stival, points structurants
- Rue du Tribunal et rue de Rivoli, projet
- Rue des Déportés, aménagement trottoirs sur le pont, projet
- Stival, projet d'aménagement d'une liaison douce, montage photo
- Stival, projet d'aménagement d'une liaison douce, projet
- Aménagement d'un arrêt Pondibus Château des Rohan, plan
- Aménagement d'un arrêt Pondibus, 1ère solution, plan

- Aménagement d'un arrêt Pondibus, 2ème solution, plan
- Pont du Quartie, projet
- Dénomination de voie rue du Pont de la Niel, plan et photo

§

### **Programme d'aménagement du Bourg de Stival**

Présentation aux membres de la commission du projet de contenu du dossier de consultation de maîtrise d'œuvre, ci-joint en annexe.

Dans la discussion a été abordée l'éventualité d'effacement des réseaux aériens sur les rues Darcel, Euzenat, Goïc et Jegado. En effet, ces rues sont ceinturées par les axes prévus en rénovation et, au vu de leur faible longueur, il serait dommage de ne pas en profiter pour effacer les réseaux sur l'ensemble.

Le commission émet un avis favorable sur le principe.

### **Vente d'un terrain constructible rue Pen er Lann**

Monsieur BEAUDIC a sollicité la Ville de PONTIVY en vue de l'acquisition des parcelles cadastrées BK n°386 et 393, situées 8 rue de Pen er Lann, d'une contenance totale de 542 m<sup>2</sup> et classées en zone Ubb au Plan Local d'urbanisme.

Compte tenu de la configuration des parcelles (notamment la parcelle n°393 en très forte déclivité), France Domaine a estimé la valeur de ces parcelles à 15 000 €.

La commission émet un avis favorable sur cette cession et demande que le prix fixé par France Domaine soit proposé à Monsieur BEAUDIC.

### **Intégration des voiries départementales dans le domaine communal**

Le projet est présenté aux membres de la commission, à partir du plan de situation des voies en question.

Il a fait l'objet d'une série d'observations communiquées au conseil général par courrier du 25 mai dernier et portant sur les points suivants :

-Ouvrages d'art : transmission des diagnostics techniques, garantie de bonne tenue, possibilité d'un suivi technique et de sécurité de la part du CG, réfection des galeries des ponts du Quartier et de l'Hôpital.

-Maintenance des voiries et de leurs dépendances : rénovation des actuels itinéraires de délestage poids lourds, évolution des talus bordant la rue Joseph Le Brix , entretien des dépendances et peinture routière avant cession.

-Gestion des voies :itinéraires de substitution en cas de déviation sur les voiries départementales, transmission des éléments annuels de gestion et comptabilité analytique sur l'exploitation des voies cédées à la commune

Avis favorable de la commission sur le principe de transfert dans le domaine communal.

## **Travaux de voirie et de sécurité**

### Rues du Tribunal et de Rivoli :

Projet d'élargissement des « têtes » de trottoir pour améliorer la sécurité des piétons et leur faciliter la traversée des chaussées ( plan en annexe).

Avis favorable sur le projet. Réalisation possible sur le programme d'entretien de voirie 2012.

### Rue des Déportés à Stival :

Projet d'élargissement des trottoirs et de réduction de la largeur de la chaussée au droit du Pont au dessus de la rivière, permettant une meilleure sécurité des piétons et la limitation de la vitesse des véhicules (plan en annexe).

Avis favorable sur le projet. Réalisation possible sur le programme d'entretien de voirie 2012.

### Liaison douce Avenue de Kervennoaël entre Pontivy et Stival :

Projet d'implantation d'un talus entre la chaussée et l'accotement pour sécuriser la liaison piétonne qui relie Pontivy à Stival par l'ancienne voie de chemin de fer (plan en annexe).

Une remarque a été faite concernant la nécessité d'implantation d'un glissière de sécurité. Le projet a été vu en concertation avec les services du Conseil Général, ce point leur sera soumis.

### Arrêts de bus sur la liaison pour Kerio :

Pontivy Communauté a sollicité la ville sur l'emplacement des arrêts de bus « Palais des congrès » et « Douric ».

Au Palais des congrès, le nouvel arrêt serait positionné face au jardin de la Malpaudrie à l'emplacement de 3 places de stationnement à supprimer. Un quai aux normes y sera implanté, laissant le trottoir intact à l'arrière pour la circulation des piétons.

Au Douric, Avenue du Général Leclerc, 2 options ont été étudiées sur place : l'une avant la rue de la Villemarqué, la seconde après la rue Léon Launay. Cette dernière solution a été préférée car éloignant un peu plus l'arrêt du rond point du Ponteau, évitant ainsi le blocage pendant les arrêts du bus.

Pour ces deux points, voir les plans en annexes.

Il est rappelé que ces aménagements devront être validés également par les services de transports de la région pour ce qui concerne l'arrêt du Douric, information à préciser avec Pontivy Communauté.

Avis favorable de la commission

### Aménagement d'îlots de voirie au « Pont du Quartier » :

Projet d'implantation d'îlots séparateurs de chaussée (plan en annexe).

Ce projet a été vu en concertation avec les services de la Police municipale et de la Gendarmerie.

Une remarque a été faite concernant les transports exceptionnels qui peuvent être amenés à emprunter cet itinéraire : les bordures devront être prévues pour cet usage. La remarque sera prise en compte.

Cet aménagement, situé sur une route départementale, devra être soumis au Conseil Général pour avis.

Les membres de la commission demande que cet aménagement puisse être réalisé avant la rentrée prochaine de septembre.

Avis favorable.

### Dénominations de rue

« Rue du Pont de la Niel » (plan en annexe). Avis favorable de la commission.

### Charte Ya d'ar Brezhoneg

Depuis 2008, 113 voies ont fait l'objet d'une signalétique bilingue dont 37 voies dans le quartier de la vieille ville (plaques Rohan de couleur rouge), 31 voies dans le quartier napoléonien (plaques Napoléon de couleur verte) et 45 voies dans les autres quartiers (plaques Pontivy de couleur bleue). Au total, 536 plaques ont été installées, soit 268 en français, 268 en breton.

Cette année, la mise en oeuvre de la signalétique bilingue se poursuivra dans les voies dont les plaques sont manquantes, effacées ou abîmées. Elle concernera par ailleurs l'ensemble des voies dédiées à des Pontivyens morts pour la France. Dans ces 29 voies (cf. commission Devoir de Mémoire du 2011) seront installées des plaques ornées du drapeau tricolore (plaques Mémoire de couleur bleue).

### Questions diverses

Parking payant place Ernest Jan, faut-il conserver cette zone en stationnement payant ? La commission demande que la question soit tranchée en conseil municipal.

Quai d'Arcole, problématique de sécurité des piétons, idem rue du Tribunal : la question sera étudiée sur place par les élus et le service voirie.

Traversée piétonne rue de Kerfichel, celle-ci n'est pas signalée : il serait judicieux de procéder au marquage d'un passage piéton, à voir sur place avec les élus et le service voirie.